COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 26 février 2024

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1. Appel ____ 4
2. PV de la séance du 4 décembre 2023 ____ 5
3. Approbation de l'ordre du jour ____ 6
4. Communications du bureau du Conseil ____ 7
5. Communications de la Municipalité ____ 8

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middelton, Syndic 8
Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale 8
Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes – Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale 8
Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal 9
Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal 10

6. Préavis – Rapports des Commissions ____ 11

Préavis N° 23/24 – Demande d'un crédit de 154'023,70 CHF pour la réfection de la surface de trois des quatre terrains du Tennis Padel Club de Crans (TPC) 11
Préavis N° 24/24 – Demande a posteriori d'un crédit de CHF 194'100.- (TTC) intégralement remboursable par le canton pour les travaux en forêt de protection sur les rives du Nant de Pry 14

7. Initiatives, dépôts de motions, postulats ____ 16

Interpellation de Mme Isabelle Nussbaum, concernant l'avenir des partenariats de Crans avec les communes environnantes. 16

8. Réponses de la Municipalité aux initiatives ____ 19

Information sur le plan énergie climat communal 19
Création d'un fonds de Développement durable – Nomination d'une commission ad hoc de 7 membres. 21
Information de la Muncipalité sur l'étude de l'espace sportif 22

9. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon ____ 26
10. Divers et propositions individuelles ____ 27

Glossaire des acronymes et termes spéciaux ____ 30

Préambule : le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité et aux personnes présentes dans le public.

Ouverture de la séance à 20 h 02.

Il salue la présence de M. Robin Jacques, journaliste du quotidien de la Côte.

Constitution du bureau :

- M. Henri BOSSERT, Président
- M. Claude LAGRANGE, vice-président
- Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- Mme Neslihan KURT, Scrutatrice
- Mme Moravia WIDMER, Scrutatrice,
- Mme Ulrike RICHARDSON, Scrutatrice suppléante
- Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, Scrutatrice suppléante
- M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic
- M. Yvan RUEFF, Municipal et Vice-syndic
- Mme Johanna PINI, Municipale
- Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Membres du Conseil communal :

Excusés :

- M. BERNI Maximilien
- Mme BOURQUIN Lydia
- M. CRETEGNY Yves
- M. LAGRANGE Claude
- Mme POCHON Milène
- Mme SCHMUTZ Catherine

Absents : Aucun

Quorum :
39 membres du Conseil sont présents. Le quorum est atteint pour délibérer.
La majorité simple est fixée à 20 voix contre 18. Le Président ne vote pas.

2. PV de la séance du 4 décembre 2023

Le Président passe en revue le PV de la séance du 4 décembre 2023 et signale les demandes de correction qui lui ont été demandées :

– page 8 – Enfance et affaires sociales, 1re ligne, *« AFM »* à corriger par *« AMF »* ; dernière ligne, *« l'académie de Mies »* à modifier par *« l'académie Menuhin »*.

– page 15 – 2e paragraphe, propos de Mme Johanna Pini, *« la Municipalité travaille effectivement sur un projet de règlement sur le PECC »*, à changer par « … sur *un règlement pour la création d'un fonds de développement durable »*.

Le Conseil n'a pas d'autres remarques ou commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 4 décembre 2023 :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstentions :	3

Le PV de la séance du 4 décembre 2023 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le président présente l'ordre du jour et constate que le Conseil ne demande pas de modifications.
Sur demande de la Municipalité, le Président propose une modification du point 8.
La Municipalité souhaite compléter ce point par une communication sur le projet de règlement pour la création d'un fonds pour le développement durable. Mme Johanna Pini en présentera les objectifs et le mode de financement en termes d'enveloppe globale.

M. Blaise Schwerzmann revient sur l'ordre du jour et demande s'il est judicieux de parler du projet de l'espace sportif avant le vote sur le préavis N° 23/24 sur le tennis.

M. le Président répond que cette question a été discutée avec la Municipalité, lors de la préparation de l'ODJ. Pour la Muncipalité, ces deux objets sont clairement distincts, car les installations du haut (skatepark et tennis) sont difficilement transposables ailleurs, vu l'espace disponible.
Le Président propose le statu quo sur le traitement des points à l'ODJ.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour avec la modification proposée :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	2
Abstentions :	4

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

8. Projets de la Municipalité
Information sur le projet de Règlement sur un fonds développement durable [ajouté].
Création d'un fonds Développement durable – Nomination d'une commission ad hoc de 5 membres.
Information de la Municipalité sur l'étude de l'espace sportif.

4. Communications du bureau du Conseil

En préambule, le Président informe le Conseil que la participation pour le scrutin du 3 mars est déjà très forte. Les rentrées du vote par correspondance dépassent à ce jour le volume normal observé habituellement.
Les prochaines votations auront lieu le dimanche 3 mars 2024.
Le peuple est invité à voter sur deux objets fédéraux :

1. Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) »
2. Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

Dates des séances du Conseil 2024
Prochaines séances 2024 :

- Séance le 22 avril à 20h00
- Séance le 24 juin à 20h00
- Séance de réserve le 23 septembre à 20h00
- Séance le 28 octobre à 20h00
- Séance le 2 décembre à 19h00

Dates des prochains scrutins 2024
Votation fédérale du 3 mars 2024 :
Objet 1 : Initiative populaire pour une 13e rente AVS « Mieux vivre à la retraite »
Objet 2 : Initiative populaire sur les rentes « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne »

- le 9 juin 2024
- le 22 septembre 2024
- le 24 novembre 2024

Les dates des prochains scrutins fédéraux et cantonaux sont publiées sur le site internet du Canton.

Divers

Inspection de Commune : le 8 décembre, Mme le Préfet s'est déplacée à Crans pour procéder à l'inspection des registres du Conseil et de la Municipalité. Mme le Préfet constate que nos dossiers sont en ordre.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middelton, Syndic

M. le Syndic prend la parole pour différentes communications.

Organisation de la Municipalité : M. Yvan Rueff a été nommé Vice-syndic et remplace Mme Johanna Pini depuis le 1er janvier 2024. M. le Syndic le félicite et remercie Mme Pini pour son travail et les remplacements qu'elle a effectués à certains moments.

Facture sociale : constatant l'inaction du Canton face au recours gagné contre la facture sociale, les 35 communes recourantes ont convenu à l'unanimité d'adresser leurs protestations au Conseil Fédéral. Ce geste important a pour but de maintenir la pression sur le Canton pour qu'il réponde correctement au jugement du Tribunal fédéral. Dans la presse, M. Jean-Luc Schwaar (directeur général de la DAIGC) a répondu que la décision du Tribunal fédéral a été appliquée par le Canton. En réalité, le Conseil d'État n'est pas entré en matière dans les considérants du Tribunal fédéral qui a constaté le manque de proportionnalité et l'anti-constitutionnalité des mesures prises dans le Canton de Vaud.

Caribana 2024 : la presse annonce un changement récent dans les structures de Caribana. À leur demande, les nouveaux directeurs du festival ont été reçus par la Municipalité il y a quelques jours. La Commune attend maintenant la confirmation de la nouvelle structure et des nouvelles personnes de contact.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Bâtiments communaux : M. Laurent Sinner est nommé responsable des bâtiments communaux. Il est chargé de l'évaluation des travaux concernant nos bâtiments. Son appui sera très précieux pour la Municipalité et permettra de libérer du temps pour le service technique de la Commune.

Cambriolage de l'administration : l'administration communale a été victime d'un cambriolage. Rien n'a heureusement été volé grâce à l'intervention rapide de Laurent Sinner et de la PNR. Par contre, des dégâts sont à déplorer sur plusieurs portes et fermetures. La Municipalité envisage de revoir les plans de fermeture du bâtiment.

Plan Énergie et Climat Communal : Mme la Municipale annonce que le rapport PECC est finalisé. Une présentation est portée dans un point suivant de l'ordre du jour.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes – Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

Mme Marie-Noëlle Gay communique plusieurs informations concernant son dicastère.

Écoles-crèche-parascolaire : l'année scolaire se déroule parfaitement, aussi bien dans le para que dans le préscolaire. Les préinscriptions pour l'année 2024-2025 sont déjà ouvertes. Les comptes 2023 sont en cours de bouclement.

APEJ – Groupement de coordination : l'APEJ a décidé de la création d'un groupement de coordination jeunesse regroupant les personnes qui travaillent autour des enfants (direction des écoles, APEJ,

gendarmerie, travailleur social de proximité). Ce groupe se réunira 3 fois par année, pour mettre en place différentes actions de prévention.
La première action de ce groupe est la publication d'un flyer « Parents d'ados » et l'organisation d'une conférence pour les parents et adolescents, le 14 mars prochain. M. Nils Weber, psychologue et psychothérapeute, spécialiste de l'hyperconnectivité, parlera de l'effet des écrans sur les adolescents.

Prévention réseaux sociaux : sur le même thème, l'APEJ organise une intervention de prévention auprès des jeunes au mois de mai. L'invité sera un ancien inspecteur judiciaire de la gendarmerie présent sur les réseaux sociaux sous le nom de *« eCop François »*. Ses interventions vidéo s'adressent directement aux jeunes sur Instagram et TikTok.

Culture – Festival du film vert : la présentation du film sera suivie d'un débat avec Mme Mélanie Baudet, apicultrice à Céligny.

Publication *Quoi* : la prochaine publication du *Quoi* est prévue pour le mois de juin. Un article sera consacré à un couple emblématique du village : *Charly et Marianne Gay*. La PNR donnera des recommandations pour protéger son domicile.

Animations :
Le 25 mars, organisation de la traditionnelle *Chasse aux œufs*, pour les enfants et leurs parents.
Le 31 août 2024, organisation du *vide grenier* à Crans.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

Postulat de Mme Kurt sur la limitation de vitesse dans le périmètre de l'école : le projet de sécurisation de la circulation près de l'école avance. Le bureau mandaté pour traiter ce sujet estime que des aménagements sur cette route ne sont pas nécessaires (vitesse, îlots, obstacles). En complément, la Municipalité a demandé une mesure du trafic dans la zone du village à la DGMR. La vitesse et le nombre de véhicules seront mesurés pour obtenir une meilleure image de la circulation dans le village. Sur cette base, la DGMR se prononcera sur les mesures à prendre. Cela prendra deux ou trois mois au maximum.

Chemin des Sports : la Municipalité va mettre en place un aménagement temporaire destiné à améliorer le passage entre le parking du foot et l'écopoint du chemin des Sports. Le croisement n'est actuellement pas possible et certains conducteurs ont un comportement peu respectueux. Une signalisation temporaire sera mise en place avec priorité au trafic descendant. Ainsi, les voitures pourront monter à l'écopoint lorsque le chemin sera libre, ce qui n'est pas le cas actuellement. La DGMR a donné son accord pour cet essai provisoire et la mesure sera maintenue si elle donne satisfaction.

Réseau électrique au port : les installations électriques du port ont été contrôlées par la Romande Energie et des améliorations sont nécessaires. Actuellement, des câbles pendent sous les pontons et ceux qui partent du bâtiment jusqu'à l'extrémité du port ont une résistance électrique trop élevée. L'aménagement de postes intermédiaires est nécessaire pour assurer la sécurité du réseau avec des disjoncteurs. Ces travaux ont demandé l'intervention d'une pelle mécanique pour chercher les câbles enterrés. Le montant des travaux ne dépassera pas 20'000 CHF. Le projet en est au stade des demandes d'offres.

Police des constructions : un allègement de procédure a été décidé par le Canton pour l'installation de pompes à chaleur dans les bâtiments existants. Les propriétaires ont l'obligation d'annoncer les travaux à la Commune, comme pour les panneaux solaires. La commune est chargée du contrôle, ce qui est

relativement simple pour les panneaux solaires, mais beaucoup plus compliqué pour les pompes à chaleur.
Pour les propriétaires, cela sera moins coûteux et moins compliqué, mais en fait, le Canton reporte des frais et une charge de travail supplémentaire sur les communes qui devront traiter tous ces dossiers.
M. Rueff ajoute que les oppositions ne seront plus possibles, car la mise à l'enquête ne sera plus demandée. Pour cette raison, un groupe de citoyens s'est opposé à ce nouveau texte. Leur opposition a été déboutée dernièrement. La révision de la loi sur l'énergie est en cours et donnera du travail supplémentaire à la Commune.
À partir de maintenant, les propriétaires qui souhaitent installer des pompes à chaleur peuvent passer par une procédure simplifiée.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux fait part des affaires en cours dans son dicastère.

Engagement d'un nouveau chef de la voirie : M. Didier Ranzoni a été engagé comme chef de la voirie au 1er février. M. Ranzoni nous vient de Céligny.

Poêle Chaud – travaux urgents : des travaux d'urgence ont dû être entrepris à Poêle Chaud, afin de préserver la structure du chalet et d'éviter son effondrement. L'entreprise *Zurfluh* de Coinsins a été mandatée pour les travaux de renforcement des poutres du côté nord. Des jambes de force ont été installées pour reprendre la charge de la toiture, avec l'aide de M. Michel Lambelet. Lors du démontage du lambris, on a découvert que le mur de soutien était sur le point de s'effondrer.
Le rapport de l'ingénieur constate que *« … pour revenir sur la notion d'urgence, la déformation constatée est impressionnante, elle est probablement proche du point du déséquilibre »*. Il s'agit d'une véritable urgence. Le chalet pouvait s'écrouler sous le poids de la neige si rien n'avait été entrepris. M. Yves-André Fasel de la commission ad hoc « Poêle Chaud » est venu constater la situation. Le mur de soutien a été renforcé par du béton.
Actuellement, le chalet est heureusement sauvé et les travaux continuent. Une demande de subventions pour la réfection du toit est en cours à l'État.
M. Michel Lambelet présentera un diaporama des travaux lors de la prochaine séance.

Propreté des chemins : à l'initiative de la Municipalité, des petits drapeaux rouges avec un petit chien seront prochainement plantés dans la commune, dans les endroits où des crottes de chien et des sachets de ramassage sont abandonnés par négligence. Ces drapeaux signaleront l'ampleur du problème aux propriétaires de chiens et rappelleront que toutes les déjections doivent être ramassées.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 23/24 – Demande d'un crédit de 154'023,70 CHF pour la réfection de la surface de trois des quatre terrains du Tennis Padel Club de Crans (TPC)

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

En l'absence de Mme Lydia Bourquin (rapportrice), c'est M. Lars Kermode qui présente le rapport de la commission ad hoc.

La parole est au Conseil pour des questions techniques.

Mme Nathalie Sauvain constate que sous l'effet de l'usure, l'épaisseur du revêtement synthétique a diminué de 23 mm à 10 mm en un peu plus de 20 ans. Elle s'étonne de la proposition de le remplacer par un revêtement de 12 mm seulement.

M. Yves-André Fasel répond que le type de revêtement est différent. Avant c'était du gazon synthétique (moquette imprégnée de sable) et il sera remplacé par de la terre battue synthétique qui va durer aussi longtemps que celui qu'on avait avant. Différents types de terrains et de constructeurs existent aujourd'hui, mais on est toujours sur 12 mm.

M. Blaise Schwerzmann demande si d'autres préavis vont s'enchaîner concernant le tennis. Il constate que plusieurs demandes de crédit se sont succédées sur cet objet avec les padels. Doit-on s'attendre à d'autres frais ou investissements futurs, concernant notamment la bulle ?

M. le Syndic répond que la Commune vient de conclure une nouvelle convention avec le tennis. L'accord spécifie que les terrains de padel appartiennent à la Commune et que leur entretien incombe totalement au club. Cette mesure est nécessaire pour maintenir une unité de doctrine sur l'espace sportif. Ainsi, la Municipalité ne viendra pas avec un préavis pour l'entretien de ces terrains.
Dans le futur, la Municipalité ne peut pas exclure d'autres travaux sur ces terrains, avec un impact plus ou moins grand sur le padel.
En ce qui concerne l'avenir du club, chaque évolution du terrain fera l'objet d'un préavis. Pour refaire le dernier court de tennis, cela passera par un préavis. Et pour construire un ou deux padels, cela sera aux frais du TPC.
La bulle est à la charge entière du tennis. La buvette est un bâtiment communal. Une demande du Tennis pour la réfection de la cuisine tombe dans l'entretien général des bâtiments communaux.

M. Patrick Böhler réagit sur la forme et il estime que le Conseil est mis devant le fait accompli. Selon le préavis, 3 terrains de tennis demandent une réfection urgente et le quatrième n'a plus d'affectation précise. On sait que les terrains ne seront pas déplacés. En votant ce préavis, le Conseil validera le fait que le tennis reste là où il est, sans connaître le concept qui lui sera présenté plus tard dans la soirée.
Il regrette le sempiternel saucissonnage des projets et qu'une vision d'ensemble fasse toujours défaut. Cela le dérange beaucoup et depuis longtemps.

M. le Syndic affirme que la Municipalité est tout à fait consciente de ce problème qui sera abordé dans un point suivant de l'ODJ.
Comme le rapport de la commission l'a démontré, ces informations et ces discussions ont eu lieu à l'interne de la commission. La Municipalité valide la conclusion de la commission, mais cela n'a pas de sens de modifier la partie du terrain sportif qui concerne le tennis et le padel, cela coûterait beaucoup trop cher.

Concernant la vision globale, l'étude de la Municipalité sera présentée dans la suite de la séance.
M. le Syndic prévient que le Conseil risque d'être frustré, car la Municipalité arrive aux limites du système de milice, comme il l'a souligné dans son rapport. La Municipalité et les employés de l'administration sont débordés en ce moment. Ceci explique les raisons du retard pris par l'étude globale des perspectives de développement de la Commune et il s'en excuse au nom de la Municipalité.
M. le Syndic souhaite encore préciser que sans la réfection projetée des 3 terrains, le club de Tennis peut fermer. À cause de l'état des terrains, des joueurs commencent déjà à partir à Nyon, ou à Founex. Cela explique également l'urgence de s'en occuper.

M. Thomas Dislich demande comment le crédit d'investissement sera réparti entre la Commune et le club de tennis. Pour un investissement de 150'000 CHF et un amortissement sur 20 ans, le club de tennis paie-t-il la Commune, quelle est la règle ?

M. le Syndic répond que la politique communale est axée sur la promotion du sport dans nos associations. Aucun club de la commune ne paie de loyer pour l'usage des installations sportives.

Mme Nathalie Sauvain est satisfaite du développement du côté sportif.
Elle relève le danger que la circulation représente pour les piétons, lors de forte fréquentation. À ce stade, le plan d'étude des terrains de sport ne traite toujours pas du problème de parking et de circulation.

M. le Syndic répond que cela fait partie des priorités de la Municipalité. Dans le rapport qui sera exposé dans la soirée, la Municipalité va démontrer que cet aspect sera effectivement traité. Le réaménagement de l'espace sportif se concentre sur les équipements sportifs, mais l'aspect lié à la circulation sera l'objet d'un projet spécifique de la Municipalité lié à la sécurité à l'école et au réaménagement des espaces de parking pour les parents. Tout cela se combine et n'a pas été oublié.
L'étude qui a été demandée ne concerne que le sport, mais d'autres études sont en cours.

Mme Nathalie Sauvain souhaiterait aussi une vision d'ensemble. Elle demande si l'option des terrains synthétiques est un choix cohérent en matière d'écologie et si aucune autre solution n'existe.

M. le Syndic répond que le tennis sur gazon n'est pas possible en Suisse.

M. Yves-André Fasel ajoute que le seul choix qui serait vraiment écologique serait de la vraie terre battue. Ce type de surface nécessiterait un arrosage plusieurs fois par jour. Avec les étés secs que nous connaissons, cela deviendrait cher à l'entretien. Le coût de construction serait également 2 à 3 fois plus élevé.

Mme Nathalie Sauvain rappelle qu'une commission avait été nommée pour ces questions. Dans ce préavis, cette réflexion n'apparaît pas.

M. le Syndic répond qu'il n'y avait pas de solution écologique dans ce sens.

M. le Président constate que le Conseil n'a pas d'autre question.

Rapport de la Commission de Finances, rapporteur M. Jean-Daniel Aubry.

M. Jean-Daniel Aubry lit le rapport de la Commission des Finances.

M. le Président constate qu'il n'y a pas de question.

Il relit les conclusions du préavis N° 23/24 et passe au vote.

Résultats du vote :

Voix pour :	25
Voix contre :	8
Abstentions :	5

Le préavis N° 23/24 est accepté à la majorité.

Préavis N° 24/24 – Demande a posteriori d'un crédit de CHF 194'100.- (TTC) intégralement remboursable par le canton pour les travaux en forêt de protection sur les rives du Nant de Pry

Le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

M. Lars Kermode lit le rapport de la Commission des Finances.

M. le Président passe la parole au Conseil pour des questions.

M. Quentin Pommaz intervient pour constater que la limite de dépenses autorisée par le Règlement communal est fixée à concurrence de 50'000 CHF.
Techniquement, la dépense engagée pour des travaux sans préavis ne peut pas dépasser 50'000 CHF.

M. Lars Kermode répond que sur ce point, les règlements restent flous. Le règlement de la Commune indique un plafond pour les dépenses imprévisibles, mais que rien ne figure pour les dépenses imprévisibles qui dépassent le plafond. On se trouve donc dans une situation un peu particulière qui donne matière à des discussions qui ont déjà eu lieu lors de la révision du règlement.

M. le Président précise que les dépenses imprévisibles peuvent survenir notamment à la suite d'évènements météorologiques extrêmes ou catastrophiques. L'ouragan qui avait balayé le port avait nécessité des travaux qui dépassaient largement ce plafond et qui demandaient une remise en ordre rapide. Dans une telle situation, le préavis est présenté a posteriori avec un décompte précis des frais qui ont été engagés.

M. Quentin Pommaz revient sur le règlement qui fixe ce plafond à 50'000 CHF, auquel cas le Conseil devrait revoir ce montant en début de législature pour avoir de la marge.
Hormis certains cas réservés, c'est un peu le sens des dépenses exceptionnelles. Dans ce cas précis, un crédit cadre aurait aussi pu faire l'affaire.

M. Blaise Schwerzmann informe le Conseil que cette limite des 50'000 CHF fera l'objet d'un des thèmes de contrôle de la commission de gestion.

M. le Président constate que le Conseil n'a plus de question.

Il relit les conclusions du préavis N° 24/24 et passe au vote.

Résultats du vote :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstention :	1

Le préavis N° 24/24 est accepté à la majorité.

M. le Syndic et M. Bernard Henrioux remercient le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

M. le Président rappelle que cette dépense urgente s'inscrit dans le cadre complexe d'un projet piloté par les cantons de Vaud et Genève. Le calendrier du projet et l'attribution des mandats sont gérés par le Canton. La Commune n'a pas de prise sur ces aspects. Elle ne joue qu'un rôle de financement temporaire. Dans ce contexte, la coordination des échéances imposées par le Canton avec nos séances devient difficile à maîtriser. Une révision de nos pratiques est peut-être nécessaire pour avoir plus de souplesse avec les crédits, comme le disait M. Pommaz.

M. Patrick Böhler souligne que le Conseil tient au respect du devoir d'information.

M. le Syndic relève que ce sujet est à l'ordre du jour avec la commission de gestion.

7. Initiatives, dépôts de motions, postulats

Interpellation de Mme Isabelle Nussbaum, concernant l'avenir des partenariats de Crans avec les communes environnantes.

Le bureau constate que l'interpellation de Mme Isabelle Nussbaum remplit les critères de recevabilité. Elle est portée à l'ordre du jour et doit encore recevoir l'appui de cinq membres du Conseil. Le texte déposé au Bureau du Conseil est appuyé par quatre signatures.
Le Président demande à l'assemblée si d'autres membres du Conseil appuient cette initiative.
On compte six mains levées en faveur du texte. Le Conseil peut entrer en matière et l'interpellation sera traitée séance tenante et la Municipalité a choisi d'y répondre immédiatement.

Mme Isabelle Nussbaum présente son interpellation (***voir documents remis pour la séance***).

Le Conseil n'a pas de question, la Municipalité donne sa réponse.

M. le Syndic remercie Mme Nussbaum pour ses questions pertinentes et rappelle qu'elles sont au centre des débats lors de l'établissement du programme de législature, ainsi que des séances stratégiques de la Municipalité en cours de législature.
Il poursuit par la lecture de la réponse de la Municipalité.

Contexte de nos relations intercommunales en quelques points :

1. L'intercommunalité est un phénomène inéluctable de la vie communale aujourd'hui. Elle implique le sacrifice d'une certaine autonomie dont la contrepartie est une utilisation plus rationnelle des ressources communales et une recherche de synergie dans le but d'atteindre les objectifs de services pour la population.

2. Il y a quelques années la Municipalité et le Bureau du Conseil se sont mis d'accord sur l'importance d'un point régulier à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil dédié aux rapports sur ces différentes intercommunalités – et que ces rapports ne viennent non pas de la Municipalité, mais des délégués du Conseil.

3. Nous rapportons en détail sur chaque institution intercommunale dans le rapport annuel de gestion ce qui permet aux commissions de surveillance et au Conseil d'exprimer leur opinion à ce sujet.

4. Récapitulation de nos collaborations :

SITSE – fonctionne très bien aucune raison de changer – impossibilité de reprendre l'épuration à notre compte (ou branchement sur STEP de Nyon)
SI de Nyon pour l'eau – fonctionne très bien aucune raison de changer pour les SITSE
PNR – police de proximité, fonctionne très bien aucune raison de changer pour la Gendarmerie, ni de rechercher des solutions éventuelles futures en Terre Sainte
ARSCO/APEJ scolaire – à part la question générale de gouvernance liée à la structure d'une S.A. par comparaison à un CODIR/Conseil intercommunal dont nous avons parlé dans le passé, fonctionne très bien aucune raison de changer
Groupement forestier – nouvelle structure promettant une efficacité accrue, fonctionne très bien aucune raison de changer
ORPC protection civile – fonctionne très bien aucune raison de changer – les changements risquent de venir de l'extérieur (canton) plutôt que des membres actuels
SDIS pompiers et urgences – fonctionne très bien aucune raison de changer
Région de Nyon – Le Conseil a validé l'adhésion de Crans en mai 2022 (préavis 6/22). Les raisons pour cette adhésion restent valables. Crans ne participe pas au DISREN
Paroisse – fonctionne très bien aucune raison de changer.

M. le Syndic ne pense pas utile d'aller en détail sur le **TPN**, les **réseaux de santé et de services sociaux**, les **associations sportives** et d'autres dans lesquels la Municipalité n'est pas directement ou peu impliquée.
Par contre, il est utile de rappeler que le Conseil communal a voté en 2009 le retrait de Crans des discussions « stratégiques » avec les autres communes de Terre Sainte concernant une fusion. Le projet s'est échoué suite au refus du Conseil communal de Founex. Des discussions sont en cours entre ces communes, avec un résultat incertain.

Pour terminer, M. le Syndic espère que les réponses de la Municipalité répondent aux souhaits des initiants.

M. le Président donne la parole au Conseil pour des questions.

Mme Ulrike Richardson souhaite connaître les motifs des initiants pour le dépôt de cette interpellation. Doit-on s'attendre à des dysfonctionnements quelque part ? Car selon la présentation du Syndic, notre Commune participe déjà à de nombreuses associations.

Mme Isabelle Nussbaum remercie M. le Syndic pour ses réponses et pour le rappel des nombreuses collaborations dont la Commune fait partie. Ceci démontre que Crans fait vraiment partie de Terre Sainte et du district de Nyon.
Elle se réjouit de la qualité et de la richesse de ces collaborations, mais s'interroge sur leur avenir. Quelles sont les visions de notre Commune ? Vers quelles collaborations nous dirigerons-nous dans le futur, car les collaborations actuelles peuvent changer ?
L'origine de cette interpellation remonte au débat du Conseil sur la participation au financement de l'agrandissement de l'école de Mies par l'APEJ. Notre Commune finance actuellement les écoles de Terre Sainte, géographiquement éloignées de Crans. Verra-t-on un jour un changement de stratégie pour une plus grande proximité en adhérant à un groupement plus proche (Borex-Crassier ou Nyon-Boiron) ?
Quelle est notre vision des collaborations dans ce contexte ?

Mme Marie-Noëlle Gay répond que la collaboration avec Terre Sainte fonctionne très bien. La population est homogène et les communes de Terre Sainte rencontrent les mêmes problèmes, ce qui est très important.
Une collaboration avec d'autres communes apportera d'autres problèmes. Crans pourrait se retrouver en minorité et nous devons en tenir compte. L'essentiel est que cela fonctionne bien.
Avec le temps, on constate que les investissements s'équilibrent, deux classes sont créées à Mies, mais on a ouvert une crèche à Crans, toujours grâce au financement des communes membres de l'APEJ.
Une vision globale est nécessaire, une commune n'est jamais la seule bénéficiaire. Les neuf communes du groupement s'efforcent de se répartir les tâches pour la plus grande efficacité. L'APEJ essaie d'ouvrir des crèches dans chaque commune avec l'accord de la commune pour le financement.
Pour l'école de Mies, une grande partie des coûts sera prise en charge par la commune, notamment la rénovation du chauffage.
Mme GAY explique que dorénavant, l'APEJ versera un loyer pour les classes et les UAPE, comme cela est déjà le cas pour les crèches.
L'APEJ est très bien dirigée et développe de nombreux projets en étant à l'écoute des parents et des communes. Il n'y a pas matière à polémique sur ce sujet.

Mme Isabelle Nussbaum confirme le bon fonctionnement de l'APEJ et l'avantage de la grande homogénéité des communes de Terre Sainte. Concernant les collaborations avec le district de Nyon, elle souhaite savoir si la Municipalité a une vision plus approfondir des thématiques futures, au-delà de ce qui va se faire durant cette législature. De nouvelles collaborations sont-elles envisagées, quels sont les critères qui font pencher du côté du district de Nyon ou vers la Terre Sainte ?

Mme Marie-Noëlle Gay souligne qu'elle se limite au domaine des écoles. L'APEJ, en revanche, observe et s'inspire des projets qui se font ailleurs. Les retours du terrain montrent que l'APEJ anticipe bien les besoins et reste tout à fait dans les normes de ce qui est pratiqué ailleurs.

Mme Isabelle Nussbaum demande sur quels critères la Commune se base pour décider une association à une structure.

M. le Syndic rappelle que durant la législature 2011-2016, jusqu'à la validation du plan général d'affectation, la question de la densification des terrains se posait à Crans.
En faisant partie de l'agglomération nyonnaise, la Commune aurait bénéficié d'un coefficient plus élevé, mais la Muncipalité et le Conseil s'y sont opposés. Cependant, Crans profite de certains services de proximité de Nyon.
Selon leurs statuts, certaines associations peuvent aussi admettre de nouveaux membres. La PNR a des discussions avec d'autres communes sur l'extension de la Police vers d'autres communes. Cela est très positif et si de nouvelles questions se posent, cela fera partie des discussions de la Municipalité.

M. Alexandre Gaillard comprend que la vision de la Municipalité est tournée vers une certaine indépendance de choix pour notre Commune : *« … on a la liberté d'aller manger à tous les râteliers »*.
L'intervention de M. le Syndic démontre bien que lors d'une fusion de communes, le choix n'est plus possible.
La décision de rester indépendant permet d'observer les possibilités qui se présentent pour servir au mieux notre Commune. La liberté de choix est un critère dont on aurait été privé en cas de fusion.

M. Jean-Daniel Aubry trouve ces remarques très constructives : *« être visionnaire ce n'est pas facile »*.
Actuellement, nous devons rester concentré sur les projets de développement qui attendent dans notre Commune, comme la réfection de la salle communale ou la place de sport.
Les collaborations intercommunales actuelles suffisent très bien à nos besoins et la Muncipalité doit avant tout se centrer sur les activités et les dossiers qui sont importants dans notre Commune.

Le Conseil n'a plus de question.

M. le Président remarque qu'un questionnement régulier sur nos pratiques et nos collaborations est bénéfique. Il ajoute que le Conseil prend acte que la Municipalité a répondu à l'interpellation.

8. Réponses de la Municipalité aux initiatives

Information sur le plan énergie climat communal

Mme Johanna Pini prend la parole et expose une présentation du PECC et des mesures envisagées pour notre commune.
(La présentation résumée est disponible sur le site internet de la commune).

À la suite de la présentation, le Président donne la parole au Conseil pour les questions.

Mme Nathalie Sauvain constate avec satisfaction que ce projet avance et qu'une vision claire se dessine. Elle demande si des projections financières sont déjà disponibles afin d'avoir une vision globale des coûts pour le PECC.

Mme Johanna Pini répond que ce travail est en cours et fait partie de la suite du projet.

M. Alexandre Gaillard constate que les mesures engagées arrivent tardivement par rapport au changement climatique en cours. Le chauffage est particulièrement représentatif de ce manque d'anticipation. La pose de pompes à chaleur remplace progressivement les anciens systèmes à mazout, mais cela reste des mesures individuelles. Il regrette qu'une réflexion sur le développement d'un chauffage à distance n'ait pas été évoquée.
Ensuite, dans la mobilité, on constate qu'aucune borne de recharge n'est disponible sur les parkings de la commune, alors que l'Europe veut interdire la vente de voitures thermiques dès 2035.
En matière de mobilité douce, la motion de Mme Richardson demandant des subventions pour l'achat de vélos électriques reste encore sans suites. Des pistes cyclables ont été tracées dans la commune, mais celles-ci s'arrêtent à la limite des routes cantonales. Une collaboration avec le Canton serait bienvenue pour le prolongement de la bande cyclable sur le tronçon Crans – Eysins qui est particulièrement dangereux.
Des mesures simples auraient pu être anticipées avec des budgets modestes, mais malheureusement cela n'a pas été réfléchi avant.

M. Yvan Rueff répond qu'une réflexion sur le prolongement des bandes cyclables vers Eysins a bien été menée. Malheureusement, la largeur insuffisante de la route ne permet pas l'aménagement d'une piste pour vélos. La DGMR est très claire sur ce point.
De même sur notre territoire communal, entre le centre de Crans et Bel-Air, la route n'est pas assez large. En direction de Céligny cela a été possible sur une partie de la chaussée et vers Crassier, la piste a été tracée sur la commune. Après, la route passe sur Genève et nous ne pouvons pas.
Concernant les bornes électriques, M. Rueff informe qu'une nouvelle loi est en consultation. Toutes les nouvelles constructions devront en être équipées et les parkings existants devront aussi être adaptés progressivement.

Mme Johanna Pini revient sur la question du subventionnement pour l'acquisition de vélos électriques. Cela fait typiquement partie des mesures qui seront intégrées dans le fonds pour le développement durable.

M. Blaise Schwerzmann précise que la thématique du développement durable est relativement nouvelle dans le domaine de la construction.
Il ajoute que différentes normes et labels se développent en France et en Allemagne. Il recommande à la Municipalité de travailler avec des partenaires expérimentés pour les appels d'offres et la recherche de prestataires.

M. Gilles Pilloud ajoute que la commission des travaux souhaite visiter l'ensemble du patrimoine immobilier communal. Cela serait une étape nécessaire pour se rendre compte de l'état des bâtiments avant d'engager des études.

Mme Johanna Pini répond que cela sera fait avec grand plaisir. Une réflexion sur les processus à mener dans ce domaine doit être engagée.

Mme Neslihan Kurt se questionne sur la façon avec laquelle notre Commune veut être perçue. Quelles sont les valeurs, l'identité que nous voulons transmettre, quand d'autres communes comme Founex qui affiche un label « *Cité de l'énergie* », ou Onex qui se présente comme étant « *la ville du progrès* » ?
Notre Commune a des objectifs écologiques, mais quelle identité voulons-nous afficher ?

Mme Johanna Pini admet que Crans n'a pour le moment pas de slogan concernant les valeurs qu'elle défend.
La Commune de Founex est partie sur différents programmes dans le cadre du développement durable avec l'aide du Canton, en restant focalisée sur le thème de l'énergie.
Crans a fait le choix de s'engager dans un PECC pour cette législature. Les objectifs du PECC sont de portée plus générale, mais nous pourrons toujours choisir une politique plus ciblée. Crans pourra s'orienter vers un label « *Cité de l'énergie* » dans une prochaine législature, si la Commune le souhaite.

M. Jean-Marc Fillistorf salue des progrès satisfaisants. Nous vivons toujours avec des choix faits dans le passé, mais nous devons envisager le futur et le plus vite possible. Il demande si les objectifs du PECC sont publiés sur le site internet communal et si le document présenté ce soir est disponible.

Mme Johanna Pini confirme que la présentation du PECC et un résumé du rapport seront prochainement disponibles sur le site de la Commune. Ces informations seront complétées avec les subventions cantonales disponibles.
L'idée est de développer les outils de communication à destination de la population et du Conseil. Elle ajoute que les idées sont les bienvenues.

M. Yves-André Fasel revient sur la circulation à la route d'Eysins et confirme le danger pour les vélos. En passant par Bel Air, la vitesse est limitée à 30 km/h, mais le danger reste important en raison des haies qui masquent la visibilité. Il se demande comment cela pourrait s'améliorer.

Mme Johanna Pini répond que la commission PECC sera bientôt convoquée.

M. le Syndic ajoute que la commission consultative PECC sera convoquée avec la nouvelle commission.

M. le Président propose de passer à la nomination d'une commission ad hoc de 5 membres pour l'étude d'un projet de règlement sur la création d'un fonds de développement durable communal.

Mme Johanna Pini précise que cette commission ad hoc est créée pour examiner le préavis et le règlement annexe. Le Conseil se prononcera sur ce texte.
Elle ajoute que la commission consultative PECC restera active. Les deux commissions seront convoquées pour la présentation du règlement, ce qui permettra d'avoir une information homogène.

Création d'un fonds de Développement durable – Nomination d'une commission ad hoc de 7 membres.

Se présentent :

- M. Blaise Schwerzmann
- M. Cédric Aeschlimann
- M. Yves-André Fasel
- M. Olivier Andrey
- M. Laurent Duhoux
- M. Jean-Marc Fillistorf
- M. Thomas Dislich

Le Président constate que 7 membres du Conseil se présentent pour 7 sièges disponibles.

La commission est nommée tacitement, par acclamation.

Information de la Muncipalité sur l'étude de l'espace sportif

M. le Syndic prend la parole pour lire une déclaration de la Municipalité sur l'étude de l'espace sportif.

Nous vous avons promis un rapport sur l'avancement de l'étude de réaménagement des espaces sportifs et de loisir du haut du village. Nous avons promis aussi une approche globale de la planification des investissements pour les prochaines années, que nous avons définis comme suit, pour le moment sans ordre de priorité :

1.	Espaces sportifs
2.	Circulation et parking dans le chemin des sports
3.	Sécurité autour de l'école
4.	Assainissement énergétique des bâtiments communaux
5.	Nouvelle salle communale
6.	Investissements PECC

Les projets 2 à 6 sont à l'étude par la Municipalité, à différents niveaux d'achèvement, que je résumerai par la suite.

1. Espaces sportifs

La société TDSport nous a rendu son rapport sur les espaces du haut le 18 janvier et la Municipalité a pu l'examiner lors d'une séance stratégique le 29 janvier. Ce projet est intimement lié aux projets numéros 2 et 3 en cours (circulation/parking et sécurité à l'école).
Je me limiterai à un résumé de l'étude sur les espaces sportifs et reviendrai aux détails dans le cadre d'une vue globale, comprenant les autres grands projets listés dessus, pour la séance du Conseil d'avril.
Le mandat comprenait :

- Réalisation d'une étude détaillée de deux projets (commission consultative et contreprojet municipal)
- Estimation des coûts des différents éléments de ces projets (±10 % pour les équipements/terrains, et ±20 % pour le bâtiment)

Le rapport estime à 13'653'750 CHF TTC le projet initial de la commission consultative.
Entretemps, le mandataire a eu des discussions avec des représentants du FCC, et un nouveau projet tenant compte des besoins exprimés par le FCC est à l'examen par la Municipalité.
Ce projet révisé est estimé à 11'580'000 CHF (TTC).
Ce montant comprend (arrondis) :

Amélioration des conditions de jeux du FCC

Nouveau club-house, terrain synthétique, agrandissement du terrain de match	CHF 7,7 Mio
Déplacement d'autres activités pour réaliser ces améliorations	CHF 1,4 Mio
Espaces et installations en faveur du public	CHF 2,9 Mio
Total de l'investissement (TTC) :	11'580'000 CHF

Il s'agit de montants très importants, dont le total est sans précédent dans la commune. À titre d'exemple, la construction de l'école en 2001 a coûté plus de 7 millions – l'équivalent aujourd'hui d'environ 8-9 millions.

La Municipalité a fait une première estimation de l'impact de ce projet sur les impôts communaux : amortissement sur 30 ans avec un prêt à 2,5 % :

- Prêt conclu avant la mise en vigueur de la nouvelle péréquation (NPIV) ou non-validation de celle-ci par le Grand Conseil, valeur réelle du point d'impôt (diminution du rendement d'environ 75 % dû au canton pour la péréquation) = ***environ 7 points d'impôt***
- Prêt conclu après la mise en vigueur de la NPIV (sujet à la l'expérience de la première année du nouveau système) = ***environ 3 points d'impôt****.*

Il faudra faire le même calcul pour l'ensemble des autres projets.

2. Circulation/parking chemin des Sports

Ce projet pourrait se faire en deux étapes :

1. Réaménagement de la partie du chemin des Sports lié à l'accès à l'école, sans la place de retournement des bus
2. Parking dès et compris la place de retournement vers la déchetterie

3. Sécurité de l'accès à l'école

En plus du point 2 dessus, un projet est à l'étude pour réaménager le parking devant l'école afin d'interdire l'accès aux parents déposants leurs enfants.

4. Assainissement énergétique des bâtiments communaux

Les études en cours dans le cadre du PECC comprennent les bâtiments et mesures suivants :

Bâtiments de la zone du Grand Pré, c'est-à-dire l'administration communale, l'école, et le bâtiment du Grand Pré 23 :

- Des études CECB+ ont été réalisées pour identifier les besoins et les améliorations à apporter en matière énergétique (isolation, création d'un réseau de chauffage pour les trois bâtiments et remplacement du chauffage à mazout) ;
- Ces travaux sont à coupler avec des travaux d'entretien (salle de gymnastique, etc.) et d'optimisation de l'espace pour répondre aux besoins de l'administration et des écoles.

Autres bâtiments communaux (Immeuble de Cuvaloup 1, chalet de Cuvaloup) : des CECB+ doivent être réalisés pour identifier les possibilités et les coûts des rénovations énergétiques possibles.

5. Salle communale

Les 4 options suivantes sont à l'étude :

- Rénovation du bâtiment existant pour normes énergétiques (sans extension)
- Démolition et reconstruction sans parking sous-terrain
- Démolition et reconstruction avec parking sous-terrain pour besoins communaux
- Démolition et reconstruction avec parking sous-terrain pour besoins élargis

6. Investissements PECC

La présentation au Conseil aujourd'hui de Mme Pini servira de base pour l'analyse des coûts.

Commentaire

Nous arrivons aux limites d'un système de milice.

Le préavis de fin de la législature précédente fixant la rémunération des municipaux tenait compte d'une estimation de charge de travail de 40 % d'un municipal et de 60 % pour le Syndic. Actuellement, ces pourcentages ne sont plus réalistes, et se situent plutôt à environ 60 % et 80 % respectivement, avec des pics plus élevés.

Pour la gestion courante de Crans, cela ne pose pas de problème particulier, dans la mesure où le profil des municipaux en fonction permet une charge de travail de 60 %, respectivement 80 %. Le corollaire, néanmoins, est que, dans ces conditions, la fonction de municipal ne peut être assurée que par des personnes qui ont la disponibilité nécessaire.

Mais le problème principal ne se situe pas seulement dans ces pourcentages.

Dans des communes comme Nyon, Gland ou Rolle, les municipaux sont épaulés par une panoplie de services dont les chefs préparent les études, les rapports, les analyses et les décisions municipales. Si Nyon a 10 fois le nombre d'habitants de Crans, il a presque 30 fois le nombre d'employés.

Lorsque des projets de grande envergure sont envisagés, chaque municipal à Crans travaille seul.

C'est le cas pour le projet de réaménagement de l'espace sportif du haut. Mon engagement nécessitait de traiter à plusieurs reprises non seulement avec le mandataire principal, mais aussi avec les trois autres mandataires « auxiliaires » avant d'arriver au rapport que la Municipalité vient de recevoir. Nous devons encore le « digérer ».

Il en va de même pour les autres projets définis dessus.

Nous avons l'ambition et l'obligation de présenter au Conseil une vue d'ensemble cohérente et bien chiffrée des investissements qui sont prévus de façon très estimative dans le Plan d'investissement. Nous avons réparti ce travail entre nous pour ces grands chapitres. Cependant, pour avancer, il nous faut les ressources en personnel compétent en conceptualisation et gestion de projets. Nous reviendrons là-dessus en avril avec des propositions concrètes ainsi que des chiffres estimatifs pour les autres projets, ainsi que l'ordre de priorité proposée par la Municipalité. Vous prendrez vos décisions en connaissance de cause.

Après la communication de M. le syndic, le Président donne la parole au Conseil pour les questions.

M. Alexandre Gaiani constate que les ressources humaines manquent, ainsi que le financement. Ces projets ambitieux semblent bloqués dans une impasse.

M. le Syndic conteste la vision d'un blocage. Il souhaite expliquer la situation de la Muncipalité dans le cadre de la gestion d'un projet de grande envergure.

La Municipalité doit commencer par présenter ses priorités, avant d'arriver avec des préavis devant le Conseil.

Il explique que la Commune est bloquée financièrement pour des raisons de péréquation. Ensuite, le Conseil décidera combien de points d'impôts seront attribués pour chaque projet ou pour l'ensemble des projets. Mais une vue d'ensemble est nécessaire. Si c'est 30 millions, vous devez savoir que c'est 30 millions, la Municipalité doit communiquer ses propositions pour ces projets.

M. Blaise Schwerzmann constate que la Muncipalité prend acte de la problématique des ressources déjà signalée par la commission de gestion il y a trois ans. Il regrette le retard que cela induit, mais se réjouit d'entendre les propositions de la Muncipalité lors de la prochaine séance.

M. Jean-Daniel Aubry rappelle que notre plafond d'endettement se monte à 30 millions CHF. Amortis sur 30 ans et en comptant la charge de la dette à 1,5 %, cela représenterait environ 4,5 points d'impôt d'augmentation.
Il ajoute que le Conseil demande une vision des projets depuis 3 ans, sans progrès. Dans le discours de la Municipalité, il ressent *« que la rénovation des places sportives va de nouveau passer aux oubliettes ! »*.

Mme Nathalie Sauvain relève la nécessité d'une vision globale sur les dépenses prévisibles de la Commune. Cela comprend la rénovation des bâtiments communaux.

M. Jean-Daniel Aubry appuie pour aller de l'avant, avec un plan de rénovation global, *« … et si l'on doit mettre 4,5 ou 5,5 points d'impôts de plus, et bien nous devrons les voter »*.
Il constate qu'une commune comme Lonay a un centre sportif flambant neuf. À Crans, on veut rester avec un centre sportif pitoyable.

M. le Syndic précise que la Municipalité n'a aucune intention d'enterrer quelque projet que ce soit. Le propos de Mme Sauvain exprime exactement la politique municipale : le Conseil doit savoir sur quelles priorités il sera appelé à voter.
Jusqu'ici, on pensait que l'on pouvait vivre avec les ressources humaines du système actuel, mais l'engagement de chefs de projet devient une nécessité pour accompagner la Municipalité. Et cela aura également un coût. La Municipalité doit présenter les projets sur cette base.

M. Patrick Böhler revient sur le rapport de gestion qui mentionnait exactement cela, il y a trois ans. Malheureusement, rien n'a été fait depuis 50 ans et cela sera très coûteux.
Il ne cache pas sa frustration d'entendre que le Conseil devra encore attendre, car on a enfin compris que l'engagement de ressources est nécessaire pour développer une vision globale. Un délai de trois ans a été nécessaire pour que le message de la commission de gestion soit entendu.

M. Lars Kermode signale que 9 Vaudois sur 10 (chiffres de 2020) subissent un taux d'impôt compris entre 68 et 78. Il a entendu des *« wouaw ! »* dans la salle lorsqu'une hausse de 7 points a été évoquée. Crans reste quand même assez bas. Nous pouvons regarder d'autres communes qui ont de belles installations, mais elles ont aussi un taux d'impôt supérieur au nôtre.

Le Conseil n'a plus de remarque ou de question.

9. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon

APEJ – Rapporteur, M. Carlos Mota
Il n'y a pas eu de séance.

SITSE – Rapporteur, Mme Birgit Schleifenbaum
Il n'y a pas eu de séance, la prochaine est le 14 mars 2024.

PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Quentin Pommaz
Il n'y a pas eu de séance.

ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel
Il n'y a pas eu de Conseil intercommunal, le prochain est le 27 mars 2024.

Conseil Région de Nyon – Rapporteur, M. Blaise Schwertzmann

Lors de sa séance du 13 décembre, le Conseil intercommunal de Région de Nyon a validé les préavis suivants :
– Préavis 30-2023 concernant le Budget 2024 ;
– Préavis 33-2024 concernant la promotion de la mobilité (demande de crédit de 360'000 CHF).
Le budget prévoit des dépenses de 2'969'040 CHF pour des recettes de 2'976'880 CHF. L'équilibre budgétaire est presque atteint, avec un excédent de charges de 7'840 CHF.
Le nouveau fonds pour une mobilité collective innovante sera alimenté par un crédit de 360'000 CHF sur trois ans, soit 120'000 CHF/an de 2024 à 2026.
Ces deux préavis faisant partie des buts généraux de l'association, ils ont été adoptés par l'ensemble des Communes.
Le Conseil intercommunal a encore accepté deux préavis liés au financement DISREN :
– Préavis 31-2023 concernant un soutien de 200'000 CHF à Visions du réel pour la période 2024 – 2027 ;
– Préavis 32-2023-DISREN concernant le complexe multisports de Colovray.
Comme le Syndic l'a mentionné, notre Commune ne participe pas au mécanisme de financement DISREN, Crans n'a pas voté sur ces objets.

10. Divers et propositions individuelles

M. Blaise Schwerzmann demande si les investissements urgents consentis pour le chalet de Poêle Chaud sont inclus dans le budget et si un préavis est attendu pour éviter de rencontrer le même problème.

M. Bernard Henrioux répond que cette situation urgente a été comptée dans le cadre des 50'000 CHF. Il rappelle que cela était nécessaire. Pour la suite des travaux, un préavis sera présenté au Conseil.

M. Quentin Pommaz demande si la Municipalité est informée sur des changements de structure (sécurité, infrastructures) pour Caribana.

M. le Syndic répond que les négociations entre la Municipalité et les nouveaux dirigeants de Caribana n'en sont qu'au début. La Commune travaille sur une nouvelle convention, car la Municipalité doit traiter avec une société anonyme.
Il souhaite que le festival puisse avoir lieu cette année, mais le programme n'a pas encore été annoncé. Concernant la sécurité, les discussions sont déjà en cours.

M. Alexandre Gaiani tient à féliciter Laurent Sinner pour sa nomination. Il demande si des améliorations sont attendues pour le service technique et si les dossiers seront traités plus rapidement, car certains dossiers prennent des mois pour être traités.

M. Yvan Rueff répond que notre technicien communal est actuellement responsable du service technique et des bâtiments. Il bénéficie d'une assistante à temps partiel qui lui permet de se décharger des tâches administratives et des contacts avec notre bureau externe. Les tâches et plusieurs projets liés aux bâtiments seront repris par Laurent Sinner, déjà responsable de la conciergerie.
Le service technique sera donc déchargé d'un certain nombre de tâches et des améliorations sont donc attendues. Cependant, vu la reprise des dossiers sur l'énergie au niveau communal, le service technique restera toujours très chargé.
Il admet que certaines procédures sont longues, mais elles ne dépendent pas que du service technique. Certaines études passent par des sous-traitants qui ont aussi leur timing.

M. le Syndic ajoute que la Commune n'avait pas d'avocat spécialisé lorsqu'il est devenu municipal. Aujourd'hui, la Municipalité a des échanges téléphoniques au moins une fois par semaine avec son avocat, sans compter la correspondance qui suit.
Les oppositions sont de plus en plus nombreuses et demandent des réponses juridiques, car elles sont souvent formulées par des avocats et non par des personnes privées.

Monsieur Yves-André Fasel demande si des travaux ont été réalisés à l'arrêt de bus des Landes, ou s'ils seront réalisés ultérieurement.

M. Yvan Rueff répond que les travaux sont terminés et que le décompte final des travaux est en dessous des montants accordés par le Conseil.
Il reste toutefois le problème d'évacuation des eaux pluviales à traiter. Ce point est en cours d'étude à la DGMR. La Commune a dû expliquer que cela concernait la route qui est la propriété du Canton. La commune ne s'occupe que du trottoir et de l'arrêt de bus.
Le Canton réalisera les travaux (fraisage de la route au niveau des bouches d'eau et mise en place d'une grille d'écoulement en bordure du champ utilisé comme parking lors du Caribana).

M. Yves André Fasel se réjouit de la simplification du règlement sur l'énergie. Il demande si le droit de faire opposition sera maintenu pour un forage géothermique qui ne respecte pas la limite de douze mètres.

M. Yvan Rueff répond que la géothermie ne rentre pas dans le cadre de cette nouvelle législation. La géothermie est cadrée par une loi spécifique qui reste en vigueur.

M. Lars Kermode demande si la Municipalité envisage une prochaine réaffectation des locaux du centre communal. La Municipalité envisage-t-elle de déplacer la bibliothèque au sous-sol du complexe ? Un débat à ce sujet est-il prévu ?
Il souhaite savoir si une décision sera soumise au Conseil ou si cela reste dans le domaine des compétences de la Municipalité.

M. le Syndic répond que la Municipalité réfléchit sur les places de travail nécessaires pour l'administration en cas d'engagement de nouveaux collaborateurs. Dans ce cadre, la possibilité de déplacer la bibliothèque est une possibilité, mais aucune décision n'a été prise. Cela reste une option.

Mme Johanna Pini ajoute que si la bibliothèque venait à être déplacée, la Municipalité s'efforcera de créer un endroit aussi sympathique et lumineux qu'actuellement.

M. Lars Kermode revient sur l'acquisition de la camionnette ISUZU destinée à la voirie. Il rappelle que le Conseil souhaitait une étude sur la pertinence du remplacement de ce véhicule par une camionnette électrique de même type, avant la fin de son amortissement ou de sa mise hors service. Il souhaite vérifier si cette étude est bien menée par la Municipalité.

M. Bernard Henrioux répond que ce véhicule est presque neuf et qu'il va encore durer 5-6 ans. On se posera la question à ce moment.

M. le Syndic ajoute et rappelle qu'un rapport a été fait au Conseil sur les démarches entreprises à l'époque. Les conclusions du rapport n'étaient pas favorables à l'acquisition d'une camionnette électrique, mais la Municipalité peut bien reprendre ses recherches sur la question.

M. Gilles Pilloud attire l'attention sur la faible luminosité de l'éclairage public de la rue du Grand Pré. Les piétons sont très difficiles à voir le soir en automne. Il demande si des dispositions particulières s'appliquent sur le niveau d'éclairage des passages piétons.

M. Yvan Rueff répond que le niveau de l'éclairage a été diminué la nuit, sauf pour les passages piétons. La Commune compte environ 300 lampadaires qui ont été contrôlés. Ils sont numérotés et le pilotage actuel ne permet pas de moduler leur intensité. Ils fonctionnent donc à pleine puissance, seul un changement de lampe permet de diminuer ou d'augmenter l'intensité lumineuse.
Sachant que l'éclairage des passages piétons est extrêmement bien documenté et réglementé, la Commune pourrait revoir cet aspect.
D'une manière générale, la Municipalité va continuer ses efforts pour la modernisation de l'éclairage public et passer aux lampes LED. La transition est planifiée et les changements sont en cours.
La modernisation de l'éclairage est compliquée, mais la Commune y travaille.

M Blaise Schwerzmann constate que des normes existent pour l'éclairage. Il demande si elles sont toutes conformes.

M. Yvan Rueff répond qu'un strict respect des normes n'est pas toujours possible. L'éclairage peut très bien être bon d'un côté de la circulation, et les piétons rester peu visibles en contre-jour ou s'ils sont trop sombres.
Il précise que l'éclairage est conforme à ce qui a été fait à l'époque. Les normes évoluent et deviennent de plus en plus complexes. Le problème doit être repris dans sa globalité avec les normes actuelles.

M. Alexandre Gaiani rappelle qu'une commission pour l'éclairage avait été nommée, mais qu'elle n'a jamais été convoquée.

M. Gilles Pilloud relève que d'autres communes utilisent des triangles lumineux pendant les heures de rentrée scolaire. Cette solution pourrait améliorer la sécurité de la rue du Grand Pré, car les passages piétons sont vraiment dangereux.

M. Yvan Rueff précise que ce sont des triangles clignotants. Cela a été recommandé par la PNR et ça fait partie des points qui seront mis en place pour l'école.

Le Conseil n'a plus de question.

La séance est levée à 22h50.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT

CONSEIL COMMUNAL DE 1299 CRANS

La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet

Glossaire des acronymes et termes spéciaux

	Organismes communaux
CoDir	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

	Associations intercommunales
ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
AJET	Association pour l'Accueil et la Jeunesse en Terre Sainte.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
DISREN	Dispositif d'investissement solidaire de Région de Nyon.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

	Organismes cantonaux
AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGCAI	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

	Autres organismes et raisons sociales
AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energeô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

	Lois et règlements
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.